

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD111

présenté par

Mme Mirallès, Mme Krimi, Mme Khedher, Mme Bono-Vandorme, Mme Rossi, Mme Verdier-Jouclas, M. Perea, M. Portarrieu, Mme Bureau-Bonnard, M. Damaisin et Mme Do

ARTICLE 4

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« réputées »,

supprimer le mot :

« non ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les informations sur la disponibilité des pièces détachées indispensables sont essentielles s'agissant d'équipements électriques ou électroniques, il est opportun d'encourager la mise à disposition de cette information en inversant la présomption de disponibilité.